

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-089

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2024

Sommaire

DDETS-PP / Direction

32-2024-06-13-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature au titre des pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie (2 pages)

Page 3

DDETS-PP

32-2024-06-13-00001

Arrêté portant subdélégation de signature au titre des pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des solidarités et de la Protection des Populations**
Direction

**ARRÊTE n°
portant subdélégation de signature au titre des pouvoirs propres
du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

- VU** le code du travail et notamment son article R.8122-2 ;
- VU** le code rural ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'action territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;
- VU** le décret n° 2020-150 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU** l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU** l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 août 2023 nommant M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 21 août 2023 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 nommant M. Jean-Luc CATANAS, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2022 nommant Mme Caroline NICOLO, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2021-03-30-00002 du 30 mars 2021 portant organisation de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Gers ;
- VU** l'arrêté n° 32-2024-06-03-00007 du 3 juin 2024 portant délégation de signature au titre des pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
- VU** l'arrêté n° 32-2023-08-24-00001 du 24 août 2023 portant subdélégation de signature du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers, par intérim ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée, **pour signer les affaires pour lesquelles le directeur a reçu délégation au titre de l'article 1 de l'arrêté du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie** portant délégation de signature à M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sus-visé, à Monsieur Cyrille BORTOLUZZI, chef du pôle travail et responsable de l'unité de contrôle.

À l'exception :

- des décisions statuant sur les recours gracieux contre les décisions du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
- des suspensions et des interdictions en matière de prestations de services internationales,
- des mises en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille BORTOLUZZI, chef du pôle Travail et responsable de l'unité de contrôle, délégation de signature pour les affaires relatives à la rupture conventionnelle et au dépôt légal de conventions, accords collectifs, plan d'action et CPRI est donnée à M. Manuel LACAMPAGNE.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée, pour signer les affaires pour lesquelles le directeur a reçu délégation au titre de l'article 2 de l'arrêté du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités portant délégation de signature à M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sus-visé à :

Monsieur Jean-Luc CATANAS, directeur adjoint,

Madame Anouck SINGERY, directrice adjointe déléguée travail emploi et cheffe du Service entreprises, insertion, emploi et développement des compétences,

Monsieur Cyrille BORTOLUZZI, chef de service du pôle travail et responsable de l'unité de contrôle.

À l'exception des décisions statuant sur les recours gracieux contre les décisions du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Article 4 : L'arrêté du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations n° 32-2023-08-24-00001 du 24 août 2024 portant subdélégation de signature est abrogé dès publication du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Fait à Auch, le **13 JUIN 2024**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations



Antoine MAILLARD